



Ministère de l'Intérieur

Allocution de M. Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur

**Remise des labels « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et
« Diversité » par AFNOR certification**

Immeuble Lumière

Mardi 23 octobre 2018

Seul le prononcé fait foi

Madame la Secrétaire d'Etat,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Monsieur le secrétaire général,
Messieurs les directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Monsieur le directeur général de l'AFNOR,
Mesdames, Messieurs,
Un label, c'est une reconnaissance. Mais c'est aussi une obligation, une responsabilité.

Je suis particulièrement heureux de vous retrouver aujourd'hui, une semaine jour pour jour après ma prise de fonctions, pour un événement rare et symbolique, la réception des deux labels que le ministère de l'intérieur s'est vu décerner cet été.

Il est peu de causes plus nobles que la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et que la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Dès lors, quoi de plus naturel pour le ministère de l'intérieur, garant du vivre ensemble et du pacte républicain, que de s'en être emparé ?

Quoi de plus naturel pour le ministère de l'intérieur que de porter haut ces valeurs et de les incarner au jour le jour, au travers de son action et surtout au travers de chacune des femmes et chacun des hommes qui le composent ?

Je vous remercie, Monsieur le directeur général de l'AFNOR, d'avoir souligné la qualité du dossier de candidature du ministère. Je mesure la portée de vos mots, votre organisme étant reconnu pour son exigence. Notre ministère est ainsi le plus important, en termes d'effectifs et de présence sur l'ensemble du territoire, de tous les ministères labellisés.

Il est également l'un des seuls à s'être vu décerner un double label, qui plus est pour l'ensemble de ses services. Ainsi, notre ministère pourra-t-il servir de modèle à d'autres et démontrer qu'il est possible, qu'il est structurant et porteur de s'engager dans cette démarche d'excellence.

Je souhaite également vous remercier, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Directeur général de la police nationale et Monsieur le Directeur général de la gendarmerie nationale, et à travers vous les personnels placés sous votre autorité, pour le très important travail qui a été accompli pour analyser nos procédures, améliorer celles qui le méritaient, diffuser les meilleures pratiques et réinterroger les habitudes de travail.

Vous tous qui êtes devant nous aujourd'hui, qui avez accepté d'ajouter à votre travail habituel le rôle de « référent diversité », je tiens aussi à vous remercier très sincèrement et à vous féliciter tout particulièrement pour le travail accompli et pour votre engagement.

Le ministère de l'Intérieur est en effet une grande institution, forte de 279 000 agents (125 000 policiers, 96 000 gendarmes, 57 000 personnels administratifs et techniques), qui mettent en œuvre de très nombreuses missions depuis 21 000 implantations territoriales, qu'il s'agisse des préfectures et sous-préfectures, des commissariats, ou des brigades.

En tant que référents diversité dans les territoires, vous êtes les garants de ce que les engagements que le ministère a pris au titre des labels inspirent bien chacun de nos agents, au jour le jour.

Mesdames et Messieurs,

Ces distinctions interviennent alors que le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat. Je suis donc particulièrement fier de recevoir ces labels aujourd'hui.

Dans une période où les fondements de la démocratie sont parfois bousculés, l'exemplarité doit guider chacune et chacun d'entre nous, dans sa pratique professionnelle et, tout simplement, dans sa relation à l'autre.

A ce titre, le ministère de l'Intérieur, de par ses missions, a une responsabilité particulière vis-à-vis de nos concitoyens. Il se doit d'être à l'avant-garde des combats pour l'égalité, qui veut que chacun, quel que soit son sexe, son origine, sa culture ou son orientation sexuelle puisse être protégé, avoir accès au service public, accéder un emploi, être reconnu pour ses mérites, ou encore progresser dans la carrière.

Il me semble essentiel que le ministère de l'Intérieur soit perçu comme un reflet de la population française, de son exigence d'égalité, tout comme de sa belle diversité.

Si la démarche de labellisation est récente, l'engagement du ministère dans ces politiques est plus ancien puisque le ministère de l'Intérieur a été le premier à décliner l'accord national interministériel du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle par un protocole signé en mars 2014 avec les représentants du personnel. Un autre protocole a été signé en juin dernier par ma collègue Jacqueline GOURAULT, qui portait cette fois-ci sur la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Ces engagements forts et collectifs ont permis de déployer des outils pour l'amélioration de la mixité des métiers, pour l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités et pour la lutte contre toutes les formes de discrimination.

En ce qui concerne le handicap, le ministère dépasse depuis plusieurs années ses obligations d'emploi de personnes en situation de handicap et a développé des outils innovants en matière d'aménagement des postes de travail et de parcours de carrière.

En matière de formation, l'engagement de former à la diversité et à la lutte contre les discriminations 100 % des agents recrutés au sein du ministère est d'ores et déjà tenu.

Des cellules d'écoute accessibles ont été mises à la disposition de nos 279 000 agents. Elles sont désormais bien connues et contribuent à la vigilance de l'ensemble des acteurs en matière de discrimination et de harcèlement.

Parachevant cet édifice, le ministère vient de se doter d'un dispositif de déontologie et de protection des lanceurs d'alerte, qui pourra contribuer à l'exigence d'exemplarité.

La voie est tracée.

Les études récentes et les rapports de situation de ces dernières années démontrent d'ailleurs une réduction de l'écart de traitement entre les femmes et les hommes au sein du ministère.

Il convient cependant de poursuivre ces efforts et d'aller plus loin.

Le ministère aura l'occasion de démontrer une nouvelle fois son engagement en faveur de l'égalité : en assurant certes la mise en œuvre de la loi sur les violences sexuelles et sexistes mais également en déployant très prochainement un portail de signalement des violences sexuelles et sexistes.

Je compte également sur vous pour nous permettre d'être parmi les premiers ministères qui déclineront le prochain protocole national relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes auquel travaillent les syndicats de la fonction publique et mes collègues Gérald DARMANIN et Olivier DUSSOPT.

Mesdames, Messieurs,

La mobilisation exceptionnelle qui a été la vôtre doit perdurer car il s'agit là de combats de longue haleine, qui ne sont jamais définitivement gagnés. Les atteintes à notre pacte républicain, à l'égalité entre citoyens existent encore et il est essentiel de demeurer vigilants.

Vous tous, au même titre que les 550 référents égalité et diversité de notre beau ministère, vous avez un rôle clé à jouer pour faire progresser toujours un peu plus les pratiques et, à l'inverse, faire reculer les préjugés, les stéréotypes et tous les comportements dégradants.

C'est tout le sens que je souhaite donner à ma présence ici, parmi vous : vous rendre hommage et vous remercier pour votre mobilisation exceptionnelle, qui sera essentielle dans les prochains mois et les prochaines années.

Le travail de fond doit en effet être poursuivi, sans relâche, et à tous les niveaux de responsabilité, en tous points du territoire.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour poursuivre dans cette voie.

Service de presse de Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr